

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

Date de convocation : 26 / 11 / 2024

Nombre de Membres	Présents	Excusé(s)	Absent(s)	Pouvoir(s)
11	7	4		4
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention(s)	
	9	2		

Étaient présents : M. Michel BLASER, Maire, Mme Michèle BERTHOLINO, 2^{ème} Adjointe, M. Régis LACROIX, 3^{ème} Adjoint, Mme Delphine BARTHET, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, M. Franck GANEVAL, Conseillers

POUVOIR DE	À
Mme Julie REVY	Mme Michèle BERTHOLINO
Mme Céline GROS	M. Régis LACROIX
M. Julien BUFFAUT	M. Michel BLASER
Mme Sonia MORNICO	Mme Delphine BARTHET

Étai(en)t Absent(s) / Excusé(s) : Mme Julie REVY, Mme Céline GROS, M. Julien BUFFAUT, Mme Sonia MORNICO

À été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance : M. Régis LACROIX

OBJET : SERVICES COMMUNAUX TARIFS 2025 – REGLEMENT DE LOCATION DES SALLES

Tarifs des terrains communaux au m²

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs des terrains communaux au m² pratiqués en 2024 comme suit :

RAPPEL TARIFS 2024	ZONE U	ZONE N & A	
D'Aisance	12 € TTC	10.03 € HT	
Constructibles (non viabilisés)			30.00 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal DÉCIDE de fixer les tarifs des terrains communaux au m² comme suit :

TARIFS 2025	ZONE U	ZONE N & A	
D'Aisance	12 € TTC	10.03 € HT	
Constructibles (non viabilisés)			40 € TTC

Tarifs de location des garages communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en séance du 25 novembre 2008 fixant les tarifs mensuels de location des garages communaux à 25 € TTC, payable au trimestre, soit 75 € TTC.

Monsieur le Maire, bénéficiant d'un bail de location de garage se retirant pour le vote,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'augmenter le tarif mensuel du loyer de garage à 30 €, soit 90 € par trimestre.

DIT que les titres de recettes seront émis chaque trimestre à terme échu

PRÉCISE que ce tarif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 et pourra être revaloriser par décision du Conseil Municipal chaque année.

Tarif de location aux particuliers, professionnels et caution

SALLE POLYVALENTE RAPPEL DES TARIFS 2024	Résidence de l'organisateur	Tarif forfaitaire TTC*	Tarif à la journée TTC*	Caution **
Particulier	MAISOD (résidence principale)	230 €		600 €
	Extérieur	360 €		
Association	MAISOD	GRATUIT		
	Extérieur	360 €		
Professionnel	MAISOD & Extérieur		160 €	

FOYER COMMUNAL RAPPEL DES TARIFS 2024	Résidence de l'organisateur	Tarif forfaitaire TTC*	Caution **
Particulier	MAISOD (résidence principale)	50 €	150 €
Association	MAISOD	GRATUIT	

Après en avoir délibéré, à l' UNANIMITÉ, le Conseil Municipal FIXE les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2025 de la manière suivante :

SALLE POLYVALENTE TARIFS 2025	Résidence de l'organisateur	Tarif forfaitaire TTC*	Tarif à la journée TTC*	Caution **
Particulier	MAISOD (résidence principale)	230 €	160 €	600 €
	Extérieur (dont associations)	400 €		
Professionnel	MAISOD			
	Extérieur			

Après en avoir délibéré, à 9 voix Pour, 2 voix Contre et 0 Abstention, le Conseil Municipal FIXE les tarifs de location du foyer communal pour l'année 2025 de la manière suivante :

FOYER COMMUNAL TARIFS 2025	Résidence de l'organisateur	Tarif forfaitaire TTC*	Caution **
Particulier	MAISOD (résidence principale)	70 €	150 €
Association	MAISOD		

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Maire, Michel BLASER


